



Paris, le 14 septembre 2022

Mme Jeanne SEBAN, Directrice Générale CASVP / DSOL

Copie à Mme Léa FILOCHE et M. Antoine GUILLOU,  
Adjoints à la Maire de Paris

**Objet : Objet : préavis de grève pour tous les agents du CASVP pour les 22, 23 et 24 septembre 2022.**

Madame, Monsieur les adjoints à la Maire, Madame la Directrice Générale.

La CGT CASVP dépose un préavis de grève pour les 22, 23 et 24 septembre 2022, conformément aux articles L.2512-1 et L.2512-2 du Code du travail. Ce préavis est valable pour l'ensemble des personnels du CASVP.

Dans le contexte d'une inflation dramatique, la CGT soutient que la prime mensuelle de 189 € constitue une mesure d'urgence pour maintenir autant que possible le pouvoir d'achat des agents et demande son extension la plus large.

La CGT CASVP constate que le « périmètre élargi » de la prime exclue toujours un quart des personnels du CASVP, dont l'écrasante majorité sont en catégorie C, sur les grilles de rémunération les plus basses.

La CGT constate que la rentrée est marquée par un affaiblissement critique des services publics, notamment dans les secteurs de la santé, de l'éducation, du social et du médico-social. La CGT CASVP soutient que tous les agents du CASVP, sans exclusive, œuvrent ensemble pour l'action sociale.

La CGT CASVP constate que toutes les instances nationales qui regroupent des collectivités s'alarment du manque d'attractivité dans la Fonction publique Territoriale, que la faiblesse des rémunérations est unanimement reconnue par tous les acteurs. La CGT CASVP estime que l'augmentation des rémunérations est une mesure indispensable pour attirer des candidats, mais aussi pour retenir les collègues.

La CGT CASVP constate que la Maire de Paris a déclaré par voie de presse que l'action sociale n'était pas concernée par le plan d'économies demandées à ses Directions.

La CGT CASVP constate que les forces politiques qui constituent la majorité municipale à Paris sont cosignataires d'un appel publié par communiqué de presse, dont la CGT est également signataire, et s'engagent à soutenir les mobilisations syndicales des 22 et 29 septembre.

La CGT CASVP demande donc la non application de l'arrêt Omont en cohérence avec les positions affichées dans cet appel.

**Aussi, la CGT dépose ce préavis avec pour seule revendication que tous les agents du CASVP qui ne répondent pas strictement aux critères du décret du 28 avril soient inclus dans le « périmètre élargi » et bénéficient de la prime de 189 € mensuels, avec effet rétroactif au mois d'avril.**

**Nous demandons à être reçus en audience dans le cadre de ce préavis de grève. La présence d'unE éluE disposant d'un mandat pour négocier est vivement souhaitée.**

Dans cette attente, recevez, Madame, Monsieur les adjoints à la Maire, Madame la Directrice Générale, l'expression de nos parfaites salutations syndicalistes.

Pour la CGT-CASVP  
Simon LE CŒUR, secrétaire général